

Infos pratiques

Aléop, je m'informe sur les transports scolaires !

Prendre le car ou le TER pour me rendre à l'école,
au collège ou au lycée : rien de plus simple
avec le réseau régional Aléop.



Le port du masque est recommandé dans les transports en commun.

Aléop Région
PAYS
de LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Votre enfant est concerné si :

- il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
- il est scolarisé :
 - de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bac,
 - dans un établissement d'enseignement public, ou privé sous contrat (voir conditions sur le site Aléop).



COMBIEN CA COÛTE ?

- 150 € par an et par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train TER, dans le respect des périmètres de transports définis.
- Gratuit dès le 3ème enfant transporté.
- 75 € (demi-tarif) par an et par enfant, si votre enfant est scolarisé en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Pour les autres cas, l'usage des transports scolaires pourra éventuellement être étudié, au cas par cas, selon les places disponibles et au tarif de 300 € par enfant.



COMMENT S'INSCRIRE

Les inscriptions pour la rentrée 2023-2024 seront ouvertes du **7 juin au 18 juillet 2023**.

Au-delà de cette date, une majoration de 30 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié*.

- 1 **Connectez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr**
- 2 Vous **possédez déjà un compte** : renseignez vos identifiants et mot de passe > inscrivez vos enfants.
- 3 Vous ne possédez **pas encore de compte** : **créez un compte** > inscrivez vos enfants.
- 4 **Rendez-vous sur notre site** pour toutes les informations pratiques (horaires, contacts, mode de paiement...).

* plus d'infos sur aleop.paysdelaloire.fr



GÉREZ LES ABONNEMENTS DE VOS ENFANTS EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Avec votre compte Aléop vous pouvez :

- ✓ inscrire votre enfant au transport scolaire,
- 🔍 suivre vos dossiers en cours et payer votre abonnement,
- 📄 télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport,
- 📄 demander un duplicata de carte si nécessaire.

L'année prochaine pour vous réinscrire, il suffit de vous reconnecter à votre compte transport !

**Retrouvez tous vos contacts sur
aleop.paysdelaloire.fr**